CONTRAT DE LICENCE ET DROITS DE REVENTE

Référence Contrat : HT-APL-2025-FR

Date d'effet : Dès acceptation de l'achat

ENTRE LES PARTIES

LE CONCÉDANT :

MyNewMe LLC, une Société à Responsabilité Limitée dûment constituée et existant en vertu des lois de l'État du Nouveau-Mexique, États-Unis d'Amérique

Adresse du siège : 412 W 7th Street, Suite 214, Clovis, NM 88101, USA

EIN : 98-1715170

Sites web exploités : **humans.team** et **o.humans.team**

Représenté par son propriétaire unique : **Serge Brocteur**

(Ci-après dénommé « **le Concédant** » ou « **Humans.team** »)

ET

LE LICENCIÉ :

La personne physique ou morale achetant le Pack Éveil via le(s) site(s) web du Concédant, telle qu'identifiée par les informations fournies lors du processus d'achat

(Ci-après dénommé « **le Licencié** » ou « **l'Acheteur** »)

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE le Concédant a développé et détient les droits de propriété intellectuelle sur le « Pack Éveil » (Awakening Pack), un programme de développement personnel de 60 jours ;

ATTENDU QUE le Licencié souhaite acquérir le Pack Éveil pour un usage personnel et, optionnellement, à des fins de revente ;

ATTENDU QUE les parties souhaitent établir les termes et conditions régissant la licence, l'utilisation et la revente potentielle du Pack Éveil ;

EN CONSÉQUENCE, les parties conviennent de ce qui suit :

ARTICLE 1 — DÉFINITIONS

- **« Pack Éveil » ou « Awakening Pack » :** Le programme complet de développement personnel de 60 jours créé par le Concédant, incluant tout le contenu numérique, modules, exercices, fichiers audio, images, textes et toutes mises à jour ou ajouts.

- **« Prix Officiel » :** Le prix auquel le Pack Éveil est vendu sur humans.team à tout moment, tel que déterminé uniquement par le Concédant. Ce prix peut être modifié par le Concédant à sa discrétion.
- **« Ventes Plateforme » :** Les ventes du Pack Éveil effectuées via le site Humans.team en utilisant le lien d'affiliation ou la page personnalisée du Licencié.
- **« Ventes Auto-hébergées » :** Les ventes du Pack Éveil effectuées via le propre site web ou plateforme du Licencié, en utilisant l'interface de vente fournie par le Concédant.
- **« Cercle Sacré » (◯) :** Le symbole distinctif de la marque Humans.team, qui doit rester non modifié dans toutes les utilisations.
- **« Utilisateur Final » :** Toute personne qui achète le Pack Éveil, que ce soit directement auprès du Concédant ou d'un Licencié exerçant ses droits de revente.

ARTICLE 2 — OCTROI DE LICENCE

2.1 Licence d'Usage Personnel

Dès l'achat et le paiement intégral du Prix Officiel, le Concédant accorde au Licencié une **licence perpétuelle, non exclusive et mondiale** pour accéder, utiliser et bénéficier du Pack Éveil pour son développement personnel.

2.2 Licence de Droits de Revente

En plus de la licence d'usage personnel, le Licencié reçoit un **droit perpétuel et non exclusif de revendre** le Pack Éveil à des tiers, sous réserve des conditions énoncées dans le présent Contrat. Ce droit de revente est accordé pour la durée de vie du Licencié et peut être exercé sans limitation quant au nombre de ventes.

2.3 Transmission des Droits

Chaque Utilisateur Final qui achète le Pack Éveil auprès d'un Licencié reçoit automatiquement les mêmes droits que ceux décrits aux Articles 2.1 et 2.2, créant une chaîne de licences perpétuelles permettant la croissance organique de la communauté Humans.team.

ARTICLE 3 — CONDITIONS DE REVENTE

3.1 Conformité Obligatoire au Prix

Le Licencié doit vendre le Pack Éveil exclusivement au Prix Officiel en vigueur au moment de la vente sur humans.team. Aucune remise, promotion, offre spéciale ou modification de prix de quelque nature que ce soit n'est autorisée. Le Prix Officiel s'applique uniformément à tous les vendeurs pour garantir l'équité au sein de la communauté.

3.2 Exigence d'Interface de Vente

Que ce soit pour les Ventes Plateforme ou les Ventes Auto-hébergées, le Licencié doit utiliser **l'interface de vente et le système de tarification fournis par le Concédant**. Cela garantit la cohérence des prix sur tous les canaux de vente et protège à la fois la communauté des vendeurs et les Utilisateurs Finaux.

3.3 Interdiction de Distribution Gratuite

Le Licencié **ne peut pas donner, offrir ou distribuer gratuitement le Pack Éveil** dans le cadre d'une activité commerciale. Le partage personnel avec les membres de la famille immédiate à des fins non commerciales est autorisé, mais ces destinataires ne reçoivent pas de droits de revente.

ARTICLE 4 — OPTIONS DE REVENTE ET DISTRIBUTION DES REVENUS

4.1 Option A : Ventes Plateforme (via Humans.team)

Lorsque le Licencié vend via humans.team en utilisant sa page personnalisée ou son lien d'affiliation :

- Le Licencié reçoit **90 % (quatre-vingt-dix pour cent)** du prix de vente net (Prix Officiel moins taxes applicables et frais de transaction)
- Le Concédant conserve **10 % (dix pour cent)** comme contribution à la plateforme
- Le paiement est traité automatiquement après la période de rétractation (Article 5)

4.2 Option B : Ventes Auto-hébergées

Lorsque le Licencié vend via son propre site web en utilisant l'interface de vente du Concédant :

- Le Licencié reçoit **100 % (cent pour cent)** des recettes de vente directement
- Le Licencié est responsable de toutes les taxes et frais de transaction applicables
- La contribution volontaire décrite à l'Article 4.3 s'applique

4.3 Contribution Volontaire (Ventes Auto-hébergées)

Pour les Ventes Auto-hébergées, le Concédant **demande, mais n'exige pas**, une contribution volontaire de 10 % des recettes de vente. Cette contribution :

- Est faite sur une **base d'honneur**
- N'est **pas surveillée, vérifiée ou appliquée** par le Concédant
- Ne fera **jamais l'objet d'une action en justice** pour non-paiement
- Peut prendre toute forme choisie par le Licencié (monétaire, en nature, services ou autre)
- Soutient le développement continu et l'amélioration du Pack Éveil et de la communauté Humans.team

ARTICLE 5 — CONDITIONS DE PAIEMENT

5.1 Collecte du Paiement

Le paiement est collecté auprès de l'Utilisateur Final **au moment de l'achat**. La transaction est traitée immédiatement via le système de paiement applicable.

5.2 Délai de Rétractation

Conformément aux lois applicables sur la protection des consommateurs, les Utilisateurs Finaux disposent d'un **délai de rétractation de quinze (15) jours calendaires** à compter de la date d'achat pendant lequel ils peuvent demander un remboursement intégral sans justification.

5.3 Paiement de Commission (Ventes Plateforme)

Pour les Ventes Plateforme, la commission du Licencié (90 %) sera **retenue pendant quinze (15) jours calendaires** suivant la vente pour tenir compte des demandes de remboursement potentielles. Après expiration du délai de rétractation sans demande de remboursement, la commission est libérée et transférée au Licencié via le mode de paiement enregistré sur son compte Humans.team.

5.4 Gestion des Remboursements

Si un Utilisateur Final exerce son droit de rétractation dans le délai de 15 jours, le prix d'achat intégral est remboursé à l'Utilisateur Final et aucune commission n'est due au Licencié pour cette transaction.

ARTICLE 6 — PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

6.1 Propriété

Tous les droits de propriété intellectuelle sur le Pack Éveil, y compris mais sans s'y limiter les droits d'auteur, marques, secrets commerciaux et tout autre droit de propriété, **restent la propriété exclusive du Concédant**. La licence accordée ici ne transfère aucun droit de propriété au Licencié.

6.2 Protection des Éléments de Marque

Le Cercle Sacré (◯) et tous les éléments de marque Humans.team doivent être utilisés tels que fournis, sans modification. Le Licencié ne peut pas altérer, adapter, traduire ou créer des œuvres dérivées du contenu du Pack Éveil sans le consentement écrit préalable du Concédant.

6.3 Mises à Jour et Améliorations

Le Licencié a droit à toutes les mises à jour, améliorations et ajouts au Pack Éveil sans frais supplémentaires pour la durée de vie du produit.

ARTICLE 7 — VIOLATIONS ET PÉNALITÉS

7.1 Violation Substantielle

Les éléments suivants constituent des violations substantielles du présent Contrat :

a) Vendre le Pack Éveil à un prix autre que le Prix Officiel

b) Donner ou distribuer gratuitement le Pack Éveil dans le cadre d'une activité commerciale

c) Modifier, altérer ou créer des œuvres dérivées du contenu

d) Créer, exploiter ou fournir une plateforme, un système ou une infrastructure conçue pour permettre aux propres clients ou Utilisateurs Finaux du Licencié de

revendre le Pack Éveil en dehors de l'écosystème Humans.team, contournant ainsi la contribution à la plateforme

e) Fausse déclaration sur l'origine, la propriété ou la nature du Pack Éveil

7.2 Clarification sur les Droits de Revente

Pour éviter tout doute : Le Licencié **peut librement vendre le Pack Éveil pour son propre compte** en utilisant soit les Ventes Plateforme soit les Ventes Auto-hébergées comme décrit à l'Article 4. L'interdiction de l'Article 7.1(d) s'applique uniquement à la création d'une infrastructure concurrente permettant aux clients du Licencié de contourner Humans.team lors de l'exercice de leurs propres droits de revente.

7.3 Dommages-Intérêts Forfaitaires

En cas de violation substantielle telle que définie à l'Article 7.1, le Licencié s'engage à payer des dommages-intérêts forfaitaires d'un montant de **CINQUANTE MILLE DOLLARS AMÉRICAINS (50 000,00 USD)** par instance vérifiée de violation. Les parties reconnaissent que :

a) Les dommages réels de telles violations sont difficiles à calculer

b) Ce montant représente une estimation raisonnable des dommages prévisibles

c) Cette disposition n'est pas une pénalité mais une pré-estimation genuine de la perte

7.4 Surveillance Communautaire

Le respect du présent Contrat est **activement surveillé par la communauté Humans.team**. Les membres de la communauté sont encouragés à signaler les violations suspectées au Concédant. Le Concédant se réserve tous les droits de poursuivre des recours légaux en plus des dommages-intérêts forfaitaires spécifiés ici.

7.5 Frais d'Avocat et Frais Juridiques

Dans le cas où le Concédant engage une action en justice pour faire respecter le présent Contrat et **obtient gain de cause en tout ou en partie**, le Licencié sera responsable et devra payer au Concédant :

a) Tous les frais d'avocat raisonnables engagés par le Concédant

b) Tous les frais de justice et de dépôt

c) Tous les frais d'enquête et de collecte de preuves

d) Tous les frais de médiation requis en vertu de l'Article 11

e) Tous les frais d'exécution de tout jugement, y compris les frais de recouvrement

f) Les honoraires et frais des témoins experts

g) Les frais de déplacement et d'hébergement liés au litige

Cette disposition de transfert des frais s'applique à toutes les étapes du litige, y compris les appels. Le terme « obtient gain de cause » inclut l'obtention d'un jugement, d'un règlement ou d'une conformité volontaire par le Licencié après le début de la procédure judiciaire.

7.6 Résiliation de Licence

En cas de violation substantielle, le Concédant peut, à sa seule discrétion, résilier les droits de revente du Licencié tout en maintenant sa licence d'usage personnel. Une telle résiliation n'affecte pas les droits des Utilisateurs Finaux qui ont valablement acheté par l'intermédiaire du Licencié.

ARTICLE 8 — DÉCLARATIONS ET GARANTIES

8.1 Garanties du Concédant

Le Concédant garantit que : (a) il a le plein droit et l'autorité d'accorder les licences ici présentes ; (b) le Pack Éveil ne porte pas atteinte aux droits de propriété intellectuelle de tiers ; (c) la plateforme fournira un accès raisonnable au contenu acheté.

8.2 Déclarations du Licencié

Le Licencié déclare que : (a) il a la capacité juridique de conclure le présent Contrat ; (b) il se conformera à toutes les lois applicables dans sa juridiction ; (c) il mènera toute activité de revente de manière éthique et en alignement avec les valeurs de Humans.team.

8.3 Aucune Garantie de Résultats

Le Pack Éveil est un programme de développement personnel. Le Concédant ne fait aucune garantie concernant des résultats spécifiques, des transformations ou des résultats financiers de l'utilisation ou de la revente du Pack. Les résultats individuels dépendent de l'engagement et de l'effort personnels.

ARTICLE 9 — LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

DANS LA MESURE MAXIMALE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, LA RESPONSABILITÉ TOTALE DU CONCÉDANT POUR TOUTE RÉCLAMATION DÉCOULANT DE OU LIÉE AU PRÉSENT CONTRAT NE DÉPASSERA PAS LE MONTANT PAYÉ PAR LE LICENCIÉ POUR LE PACK ÉVEIL. EN AUCUN CAS LE CONCÉDANT NE SERA RESPONSABLE DE DOMMAGES INDIRECTS, ACCESSOIRES, SPÉCIAUX, CONSÉCUTIFS OU PUNITIFS, Y COMPRIS SANS LIMITATION LES PERTES DE PROFITS, DE REVENUS OU DE DONNÉES.

Cette limitation ne s'applique pas aux dommages découlant de la négligence grave du Concédant, d'une faute intentionnelle ou d'une violation de garanties qui ne peuvent être exclues en vertu de la loi applicable.

ARTICLE 10 — PROTECTION DES CONSOMMATEURS ET CONFORMITÉ INTERNATIONALE

10.1 Consommateurs de l'Union Européenne

Pour les Licenciés situés dans l'Union Européenne, le présent Contrat est soumis aux dispositions obligatoires de protection des consommateurs de la Directive UE 2011/83/UE et du Règlement (UE) 2017/2394. Rien dans le présent Contrat ne privera les consommateurs de l'UE de leurs droits statutaires.

10.2 Ventes Internationales

Le Licencié reconnaît que les ventes internationales peuvent être soumises aux lois locales de protection des consommateurs, aux obligations fiscales et aux exigences réglementaires. Le Licencié est seul responsable de la conformité aux lois applicables dans sa juridiction et dans les juridictions où il effectue des ventes.

10.3 TVA et Obligations Fiscales

Pour les Ventes Plateforme, le Concédant gère la TVA et la taxe de vente applicables. Pour les Ventes Auto-hébergées, le Licencié est responsable de toute la conformité fiscale, y compris l'enregistrement à la TVA, la collecte et le versement lorsque requis.

10.4 Responsabilité de Déclaration Fiscale

Le Licencié est seul responsable de déclarer tous les revenus perçus via la plateforme aux autorités fiscales de son pays de résidence. Le Concédant ne fournit pas de conseils fiscaux et n'assume aucune responsabilité quant à la conformité du Licencié avec les obligations de déclaration fiscale dans quelque juridiction que ce soit. Il est fortement conseillé au Licencié de consulter un professionnel fiscal qualifié concernant ses obligations fiscales spécifiques.

ARTICLE 11 — RÉSOLUTION DES LITIGES

11.1 Médiation Obligatoire

Avant d'engager toute procédure judiciaire, les parties conviennent de tenter une résolution par voie de médiation. La médiation sera conduite par un médiateur mutuellement convenu par les parties, ou à défaut d'accord, désigné par l'American Arbitration Association (AAA) conformément à ses règles de médiation.

11.2 Processus de Médiation

La partie initiant le litige doit envoyer une demande écrite de médiation à l'autre partie. Les deux parties doivent participer de bonne foi au processus de médiation pendant une période d'au moins trente (30) jours avant qu'une partie puisse engager une procédure judiciaire. La médiation peut être conduite en personne au Nouveau-Mexique ou à distance par vidéoconférence.

11.3 Frais de Médiation

Chaque partie supportera ses propres frais liés à la médiation. Les honoraires du médiateur et tous les frais administratifs seront partagés également sauf accord contraire.

11.4 Litige

Si la médiation ne parvient pas à résoudre le litige, l'une ou l'autre partie peut engager une procédure judiciaire conformément à l'Article 12.

ARTICLE 12 — LOI APPLICABLE ET JURIDICTION

12.1 Loi Applicable

Le présent Contrat sera régi et interprété conformément aux **lois de l'État du Nouveau-Mexique, États-Unis d'Amérique**, sans égard à ses dispositions sur les conflits de lois.

12.2 Juridiction

Les tribunaux d'État et fédéraux situés dans le **Comté de Curry, Nouveau-Mexique, USA** auront compétence exclusive sur tout litige découlant de ou en relation avec le présent Contrat, sous réserve de l'exigence de médiation obligatoire de l'Article 11.

12.3 Exécution Internationale

Les jugements obtenus conformément au présent Article peuvent être exécutés dans toute juridiction où le Licencié possède des actifs ou réside, conformément aux traités internationaux applicables et aux procédures d'exécution locales.

ARTICLE 13 — DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Intégralité du Contrat

Le présent Contrat constitue l'intégralité de l'accord entre les parties et remplace toutes les négociations, représentations ou accords antérieurs relatifs à son objet.

13.2 Modifications

Le Concédant peut modifier le présent Contrat avec un préavis de trente (30) jours. L'utilisation ou la vente continue du Pack Éveil après cet avis constitue une acceptation des termes modifiés.

13.3 Divisibilité

Si une disposition du présent Contrat est jugée invalide ou inapplicable, les dispositions restantes resteront pleinement en vigueur.

13.4 Renonciation

Le fait qu'une partie n'applique pas une disposition du présent Contrat ne constituera pas une renonciation au droit de cette partie d'appliquer cette disposition ou toute autre disposition.

13.5 Cession

Le Licencié ne peut pas céder ou transférer le présent Contrat sans le consentement écrit préalable du Concédant. Le Concédant peut céder le présent Contrat à tout successeur en intérêt.

13.6 Langue

Le présent Contrat est rédigé en français. En cas de divergence entre les traductions, la version anglaise prévaudra.

ARTICLE 14 — ACCEPTATION

En complétant l'achat du Pack Éveil, le Licencié reconnaît avoir lu, compris et accepté d'être lié par tous les termes et conditions du présent Contrat. Cette acceptation électronique a la même force juridique qu'une signature manuscrite.

Le Licencié confirme avoir eu l'opportunité de solliciter un conseil juridique indépendant avant d'accepter le présent Contrat.

HUMANS.TEAM — S'éveiller Ensemble

POUR LE CONCÉDANT :

MyNewMe LLC

Représenté par : Serge Brocteur, Propriétaire Unique

Adresse : 412 W 7th Street, Suite 214, Clovis, NM 88101, USA

Contact : contact@humans.team

Version du Contrat 1.1 — Décembre 2025

Ce document est régi par le droit du Nouveau-Mexique (USA)